

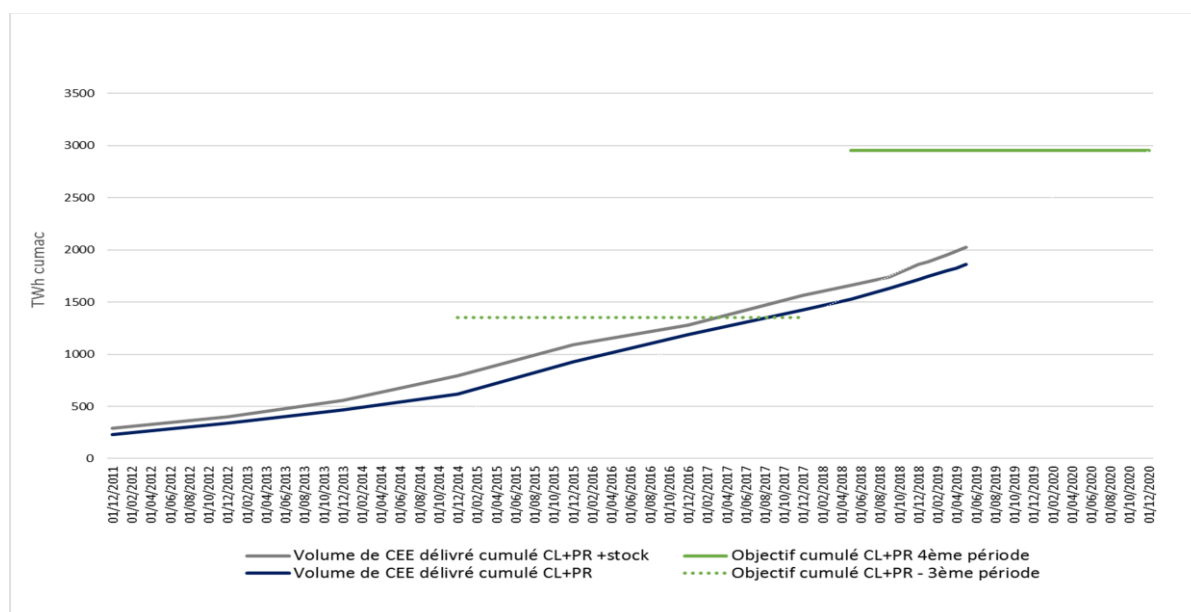
Lettre d'information "Certificats d'économies d'énergie"



Juin 2019

Éditorial

Les statistiques produites par le registre font état d'un volume de CEE déposés de 38 TWh en moyenne pour chacun des trois derniers mois. Ce volume confirme l'augmentation sensible du rythme de dépôt depuis octobre 2018.



Par ailleurs, le nombre de travaux engagés mensuellement à travers les chartes « coup de pouce chauffage » et « coup de pouce isolation » continue de croître significativement. Pour le mois de mai, plus de 16 TWhc de travaux ont été engagés, et se retrouveront prochainement dans les dépôts de CEE.

Enfin, les autres travaux engagés débouchent au fil de l'eau. Par exemple :

- l'arrêté portant extension du « coup de pouce chauffage » au remplacement des vieux convecteurs électriques et des conduits incompatibles avec les chaudières à condensation a reçu un avis favorable du Conseil supérieur de l'énergie;
- les textes réglementaires ouvrant le dispositif CEE aux installations soumises au système ETS seront présentés au Conseil supérieur de l'énergie en juillet ;
- le projet de décret prolongeant d'une année la quatrième période, sans modifier le rythme annuel d'obligation, vient d'être soumis à la consultation du Conseil supérieur de l'énergie.

Laurent MICHEL
Directeur général de l'énergie et du climat

Volume de CEE délivrés et en cours d'instruction

Au 3 juin 2019 :

CEE classique :

- 1482 TWh_{cumac} ont été délivrés depuis le début du dispositif.
- 866 TWh_{cumac} ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2015.
- 230 TWh_{cumac} ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018.
- le stock de demandes en cours d'instruction au PNCEE s'élève à 90,7 TWh_{cumac}

CEE précarité :

- 381 TWh_{cumac} ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2016 (et donc depuis le début du dispositif).
- 206 TWh_{cumac} ont été délivrés depuis le 1^{er} janvier 2018.
- le stock de demandes en cours d'instruction au PNCEE s'élève à 69,1- TWh_{cumac}

NB : Dans les statistiques ci-dessus, les CEE délivrés et en attente de paiement des frais d'enregistrement sont inclus dans les totaux cumulés de CEE délivrés.

Chronique des dépôts et délivrances de CEE :

Le fichier des dépôts et délivrances de CEE historique est actualisé et disponible [au lien suivant](#).

CEE délivrés : typologie par type de déposant et d'opération

CEE classique :

- entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mai 2019 :
 - 27,5 TWh_{cumac} à des collectivités territoriales et 21,0 TWh_{cumac} à des bailleurs sociaux ;
 - 88 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 6 % via des opérations spécifiques, et 6 % via des programmes d'accompagnement.
- entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mai 2019 :
 - 10,7 TWh_{cumac} à des collectivités territoriales et 0,8 TWh_{cumac} à des bailleurs sociaux ;
 - 83 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 5 % via des opérations spécifiques, et 12 % via des programmes d'accompagnement.

CEE précarité :

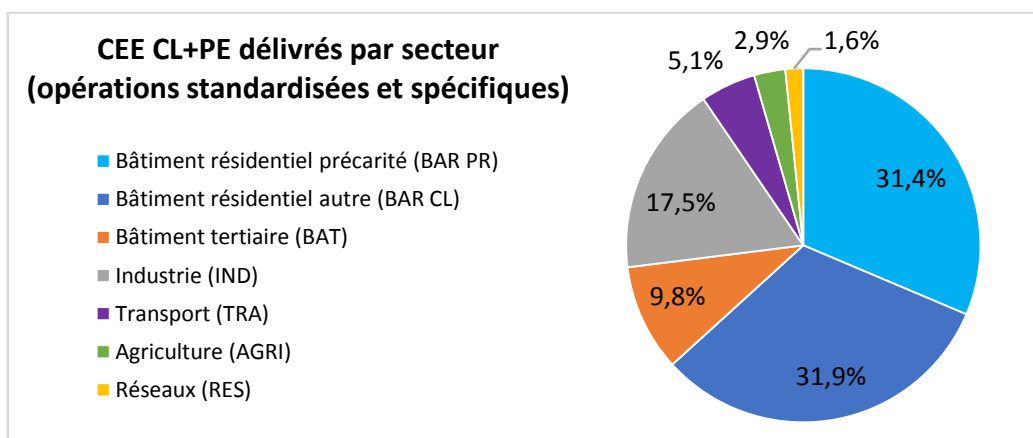
- entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mai 2019 :
 - 4,1 TWh_{cumac} à des collectivités territoriales et 26,9 TWh_{cumac} à des bailleurs sociaux ;
 - 89 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées, 9 % via des opérations spécifiques, et 2 % via des programmes d'accompagnement.
- entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mai 2019 :
 - 2,5 TWh_{cumac} à des collectivités territoriales et 8,2 TWh_{cumac} à des bailleurs sociaux ;
 - 91 % obtenus dans le cadre d'opérations standardisées ; 7 % via des opérations spécifiques ; 2 % via des programmes d'accompagnement.

Opérations standardisées et spécifiques : typologie par secteur

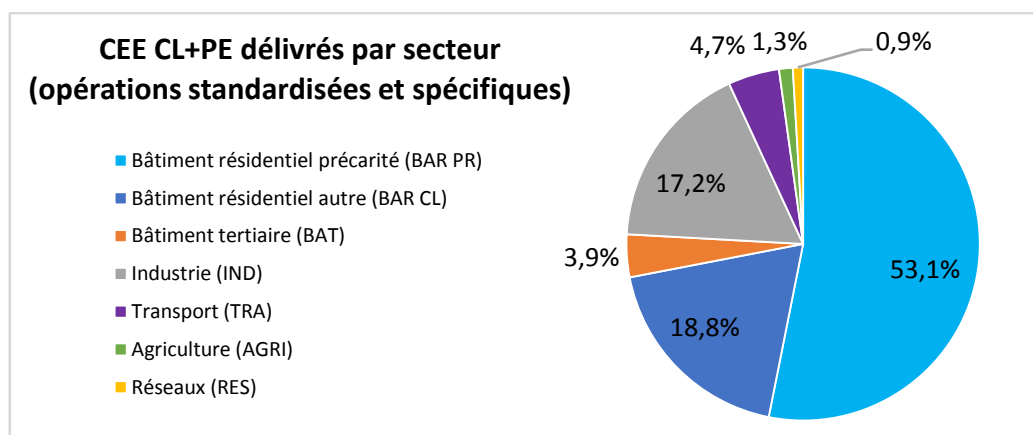
Les CEE délivrés pour des opérations standardisées et spécifiques se répartissent de la façon suivante :

CEE classique et précarité :

- entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mai 2019 :



- entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mai 2019 :

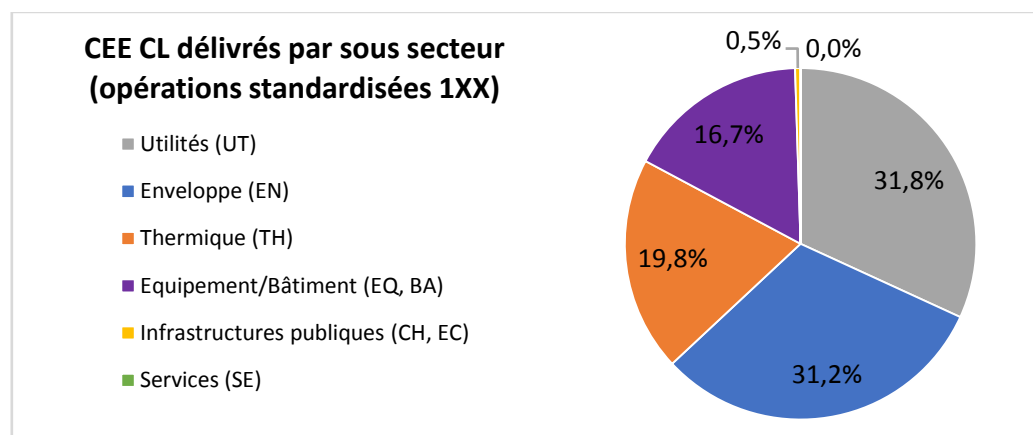


Opérations standardisées : typologie par sous-secteur et par fiche

CEE classique :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

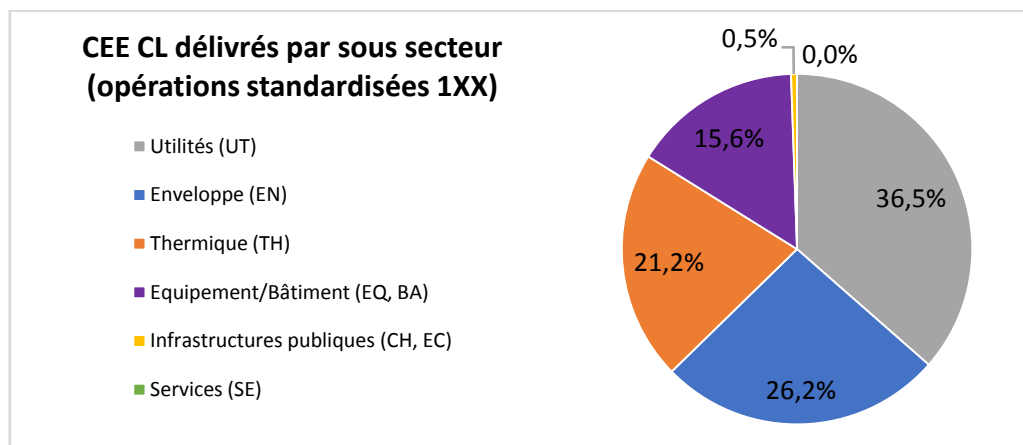
- entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mai 2019 :



Les fiches suivantes représentent 60% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	17,87%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	12,63%
BAR-EN-102	Isolation des murs	7,62%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+ (< 01/10/2017) / Lampe de classe A++ (> 01/10/2017)	6,94%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	5,56%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	5,23%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,95%

- entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mai 2019 :



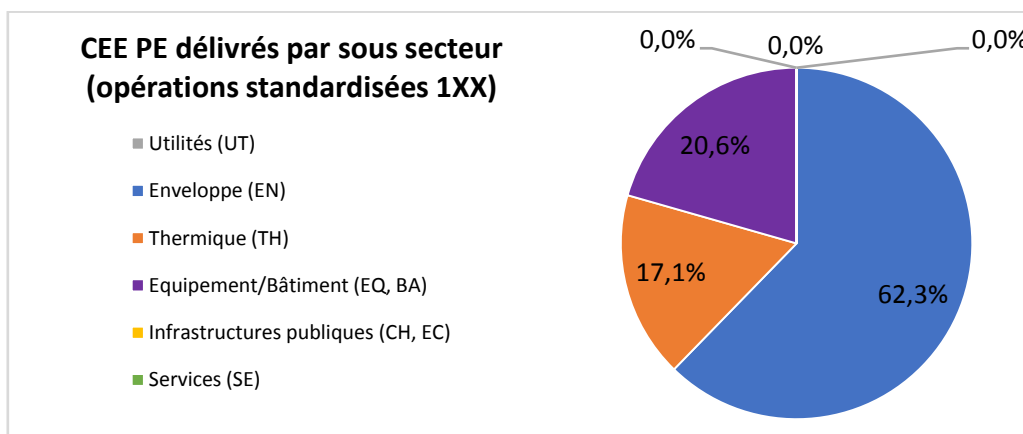
Les fiches suivantes représentent 60% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	21,82%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	10,44%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,88%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+ (< 01/10/2017) / Lampe de classe A++ (> 01/10/2017)	5,83%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	5,61%
BAR-EN-102	Isolation des murs	5,34%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	3,81%

CEE précarité :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

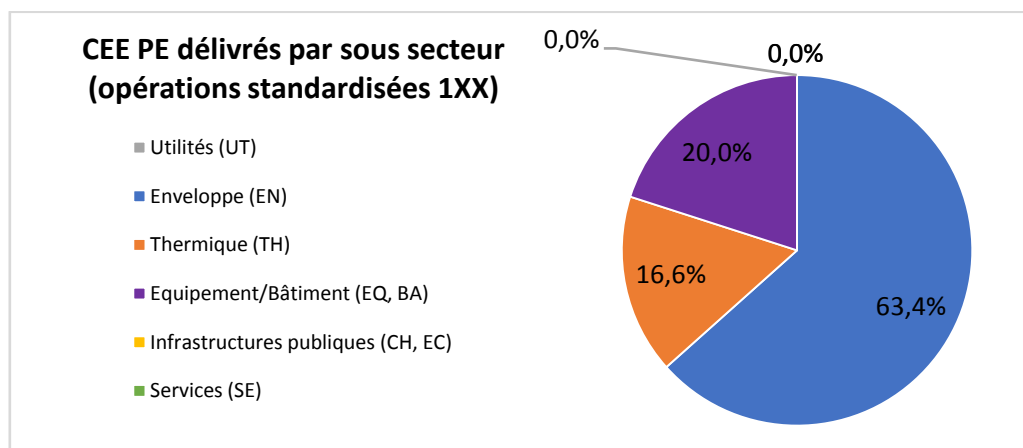
- entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 mai 2019 :



Les fiches suivantes représentent 90% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	33,83%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+ (< 01/10/2017) / Lampe de classe A++ (> 01/10/2017)	17,52%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	14,85%
BAR-EN-102	Isolation des murs	10,19%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,99%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,56%
BAR-EQ-112	Systèmes hydroéconomiques (France métropolitaine)	2,94%

- entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mai 2019 :



Les fiches suivantes représentent 90% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	33,05%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+ (< 01/10/2017) / Lampe de classe A++ (> 01/10/2017)	19,76%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	19,07%
BAR-EN-102	Isolation des murs	8,51%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,35%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,70%

CEE classique et précarité :

Les volumes de CEE délivrés pour les opérations standardisées « P3 » (fiches numérotées 1XX) se répartissent de la façon suivante :

- entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mai 2019, les fiches suivantes représentent 75% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	22,51%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+ (< 01/10/2017) / Lampe de classe A++ (> 01/10/2017)	11,87%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	9,55%
BAR-EN-102	Isolation des murs	8,82%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	8,55%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	6,69%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	3,77%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	2,80%

- entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 mai 2019, les fiches suivantes représentent 75% de ces volumes délivrés :

Référence	Intitulé de l'opération standardisée	%
BAR-EN-101	Isolation de combles ou de toitures	21,74%
BAR-EQ-111	Lampe à LED de classe A+ (< 01/10/2017) / Lampe de classe A++ (> 01/10/2017)	12,79%
BAR-EN-103	Isolation d'un plancher	11,44%
IND-UT-117	Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid	10,91%
BAR-TH-160	Isolation d'un réseau hydraulique de chauffage ou d'eau chaude sanitaire	7,62%
BAR-EN-102	Isolation des murs	6,92%
IND-UT-121	Matelas pour l'isolation de points singuliers	2,80%
BAR-TH-106	Chaudière individuelle à haute performance énergétique	2,65%

Registre CEE

CEE classique :

Selon l'indication du registre national des certificats d'économies d'énergie, le prix moyen de cession des CEE classique transférés au mois de mai 2019 était de 7,36 € HT/MWh_{cumac}.

CEE précarité :

Selon l'indication du registre national des certificats d'économies d'énergie, le prix moyen de cession des CEE précarité transférés au mois de mai 2019 était de 8,18 € HT/MWh_{cumac}.

« Coup de pouce chauffage » et « Coup de pouce isolation »

Trente-sept entreprises sont [référéncées](#) sur le site internet du ministère au 27 juin 2019. Parmi celles-ci, 22 se sont engagées à la fois sur le « Coup de pouce chauffage » et le « Coup de pouce isolation », 10 se sont engagées uniquement sur le « Coup de pouce chauffage », et 5 se sont engagées uniquement sur le « Coup de pouce isolation ».

L'installation de PAC air/eau ou eau/eau et des chaudières gaz THPE est proposée par l'ensemble des signataires Coup de Pouce Chauffage référencés, puis viennent les chaudières biomasse, ensuite les PAC hybride, les SSC et enfin les appareils indépendants de chauffage au bois et le raccordement à un réseau de chaleur.

Pour l'isolation, la quasi-totalité des signataires propose des offres à la fois sur l'isolation des combles et des planchers.

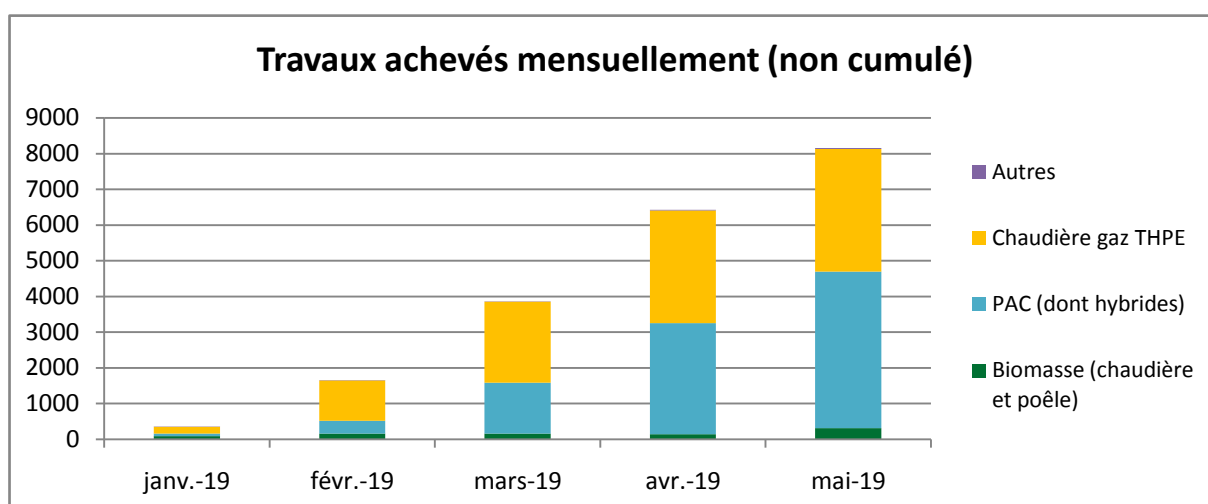
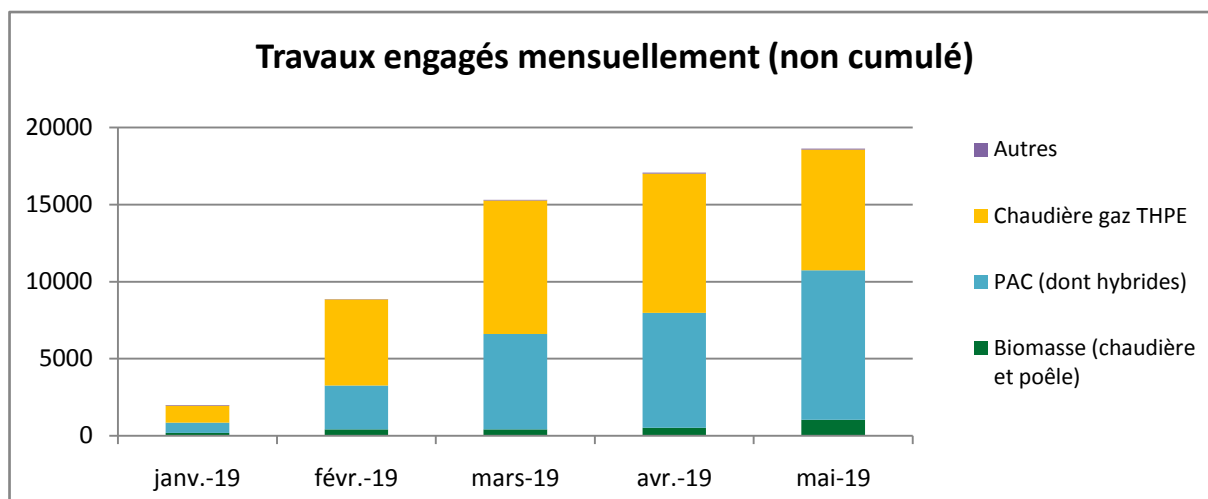
Statistiques « Coup de pouce chauffage » :

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à mai 2019, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires « coup de pouce chauffage ».

Chauffage installé	Volumes de travaux	Energie d'origine
Renouvelable (PAC, Biomasse, Solaire, Réseaux de chaleur ENR&R)	29 707 travaux engagés, dont 10 274 achevés, dont 555 avec incitation financière versée (1,5 M€).	Les travaux engagés remplacent : - du fioul (20 446 : 69%), - du gaz (7 985 : 27%), - du charbon (1 170 : 4%).
Gaz THPE	32 244 travaux engagés, dont 10 180 avec travaux achevés, dont 3 800 avec incitation financière versée (3,0 M€).	Les travaux engagés remplacent : - du fioul (2 556 : 8%), - du gaz (29 556 : 92%), - du charbon (116 : 0%).

On estime que les travaux engagés permettront aux ménages concernés d'économiser chaque année 40 M€ de factures énergétiques et d'éviter chaque année l'émission de 185 ktCO₂.

Rythme mensuel (objectif à terme évalué au moment du lancement : 25 000 travaux par mois) :



Les taux de ménages en situation de précarité énergétique bénéficiant d'incitations financières versées sont de 44% pour le chauffage biomasse, 40% pour les pompes à chaleur, et de 19% pour le chauffage gaz.

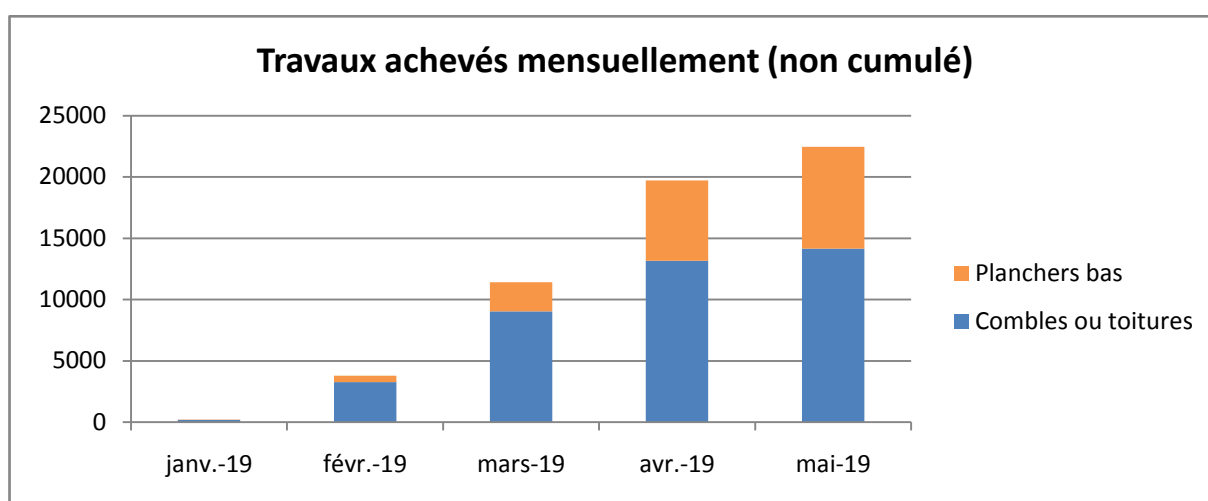
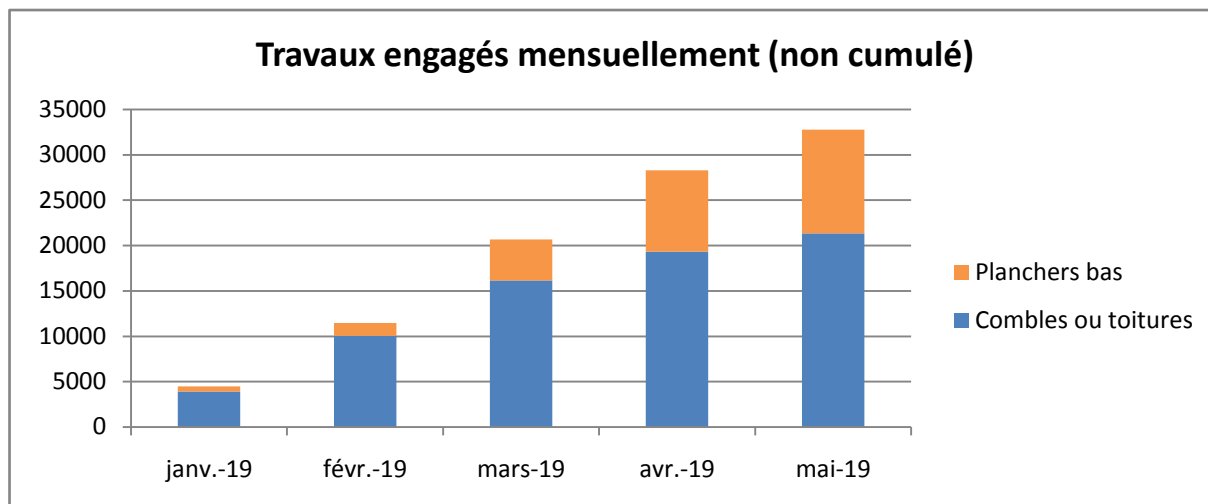
On estime que les travaux engagés correspondent à environ 20,6 TWhc (dont environ 6,8 TWhc pour mai 2019), dont 3,6 TWhc rapportables au titre de la DEE et 17,0 TWhc de bonification.

Statistiques « Coup de pouce isolation » :

Les statistiques ci-dessous couvrent la période allant de janvier 2019 à mai 2019, et sont établies à partir des fichiers de *reporting* statistique transmis par les signataires « coup de pouce isolation ».

Type de surface isolée	Volume de travaux
Combles ou toitures	70 814 travaux engagés (5,7 Mm ²), dont 39 819 avec travaux achevés (3,3 Mm ²), dont 30 282 avec incitations financières versées (2,5 Mm ²) (45,2 M€)
Planchers bas	26 901 avec travaux engagés (1,8 Mm ²), dont 17 801 avec travaux achevés (1,2 Mm ²), dont 16 665 avec incitations financières versées (1,1 Mm ²) (28,4 M€)

Rythme mensuel (objectif à terme évalué au moment du lancement : 25 000 travaux par mois) :



Les taux de ménages en situation de précarité énergétique bénéficiant d'incitations financières versées sont de 83% pour l'isolation de combles ou toitures, et de 64% pour l'isolation de planchers bas.

On estime que les travaux engagés correspondent à environ 27,5 TWhc (dont environ 9,6 TWhc pour mai 2019), dont 11,3 TWhc rapportables au titre de la DEE et 16,2 TWhc de bonification.

Comité de pilotage du 14 juin 2019

Le comité de pilotage CEE s'est réuni le 14 juin 2019. Les points suivants ont été abordés :

1. Fiches d'opérations standardisées
2. Coup de pouce économies d'énergie, Projet chaudières
3. Élargissement du dispositif CEE aux installations ETS
4. Programmes CEE : mise en œuvre et AAP 2019
5. Réconciliations et délégations
6. Situation des demandes de CEE
7. Ajout d'une 4^{ème} année à la 4^{ème} période
8. Avancement des études ADEME : gisements 2021-2030, évaluation du dispositif
9. Points divers et prochains rendez-vous

Le [diaporama](#) présenté en séance, ainsi que le [relevé de décisions](#) de cette réunion et son [annexe](#), sont disponibles sur le site internet du Ministère.

Envois des courriers au PNCEE

Les courriers doivent être adressés au Pôle national des certificats d'économies d'énergie de préférence sans mention de nom de destinataire sur l'enveloppe, aux adresses suivantes :

Pour les envois postaux :

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Direction Générale de l'Energie et du Climat
Pôle National CEE
92055 La Défense Cedex

Pour les livraisons en main propre (du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h, sauf mardi uniquement de 14h à 17h) :

Tour Séquoia
1 place Carpeaux
92800 PUTEAUX

Pour la transmission de dossiers de demande, le suivi et le déverrouillage de ces dossiers, les déclarations de volumes de vente et les dossiers de délégation en version électronique, l'adresse d'envoi est :

pncee@developpement-durable.gouv.fr

Toute autre demande reçue à cette adresse ne sera pas traitée.

Les questions sur le fonctionnement du dispositif et la réglementation peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

cee@developpement-durable.gouv.fr

Liens utiles

- Pages dédiées aux CEE sur le site internet du MTES : <http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cee>
- Site du registre national des certificats d'économies d'énergie : <https://www.emmy.fr/public/accueil>

Cette lettre d'information est diffusée par voie électronique sur le site internet du MTES ainsi qu'à une liste de diffusion. Pour s'inscrire à cette liste, il suffit d'envoyer un message à :

sympa@developpement-durable.gouv.fr

en précisant dans l'objet :

SUBSCRIBE Idif.lettreinformation_cee@developpement-durable.gouv.fr